

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14446**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Ludothécaire

Nouvel intitulé : [Ludothécaire](#)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
FM2J	Directrice pédagogique, Président du jury

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ludothécaire met en place et gère une ludothèque, un pôle de jeu. Dans ses activités principales, le ludothécaire assure la :

- Promotion de l'activité jeu, comme outil d'épanouissement
- Animation d'un lieu de jeu
- Gestion d'un stock de jeu
- Conduite de projet d'animations ludiques
- Gestion administrative et financière

Les capacités attestées :

- Valoriser l'activité jeu
- Présenter le projet éducatif et le projet de fonctionnement d'une structure
- Analyser les activités existantes d'une structure pour identifier ses besoins selon le contexte
- Adapter son discours et argumenter sur l'intérêt du jeu
- Aménager des espaces de jeu
- Utiliser de jeux et de jouets adaptés au public et au contexte d'intervention
- Communiquer l'intérêt du jeu auprès de publics variés
- Favoriser les rencontres et échanges entre les publics
- Concevoir et mettre en œuvre des animations ludiques
- Rechercher et rencontrer de partenaires en lien avec un projet
- Réaliser des outils d'évaluation
- Classer et cataloguer un jeu
- Analyser un jouet ou un jeu selon ESAR et COL
- Identifier les besoins et les demandes des publics pour bien conseiller
- Respecter des contraintes sécuritaires des jouets
- Conseiller les achats de jeux et jouets
- Gérer des relations au sein d'une équipe, salariés et bénévoles
- Elaborer des budgets d'investissement et de fonctionnement
- Rédiger un dossier et savoir le présenter oralement
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans une ludothèque, un pôle de jeux, une maison des jeux, structures associatives ou municipales

Dans un lieu de jeu intégré à d'autres institutions telles que centres sociaux, MJC, écoles comité d'entreprises, hôpitaux...

Ludothécaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes sont définies : La promotion du jeu, l'animation des lieux de jeu, la gestion d'un stock de jeux et jouets, la conduite de projets d'animations ludiques, la gestion administrative et financière

Evaluation:

1. Après un parcours de formation
 - Un projet d'action professionnel
 - Une soutenance orale
 - La création d'un objet ludique
 - Un examen écrit
 - La conception et l'animation d'une soirée jeux

2. Pour les personnes en V.A.E

- Jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Formateurs : 50% Professionnels extérieurs : 50%
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Formateurs : 50% Professionnels extérieurs : 50%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Ludothécaire" avec effet au 24 octobre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

16 certifiés par an

Autres sources d'information :

courriel : contact@fm2j.com

Site [FM2J](http://fm2j.com)

Lieu(x) de certification :

FM2J : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

FM2J

36, quai Perrache

69002 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Ludothécaire](#)

Certification suivante : [Ludothécaire](#)